

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 29 septembre 2023 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Convention entre la Ville et Monsieur Joël Scheuer

Convention entre la Ville et Monsieur Joël Scheuer pour permettre d'accéder à pied au jardin de sa maison sise 62, rue d'Ehlerange à Esch-sur-Alzette, par un portillon d'une largeur maximale de 1 mètre, à installer sur la limite de sa propriété, à savoir la parcelle 2759/12927, en traversant le domaine privé communal, à savoir la parcelle 2746/15589, section A d'Esch-Nord.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et sera révo cable à tout moment.

Les preneurs payeront annuellement une redevance de 15 € (indexé).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lucien Malano
Ingenieur-Directeur